

Liminaire

Formation spécialisée CSAL DDFIP 54

Lundi 22 mai 2023

Monsieur le Président du CSA local,
Nous sommes désolés par la longueur de cette liminaire, mais il y a tant de choses à dire, tellement de sujets à aborder.

Nous ne pouvons pas ne pas évoquer une nouvelle fois l'immense mobilisation en cours contre le recul de l'âge de départ à la retraite.

Depuis quatre mois, le rejet de la réforme régressive des retraites ne faiblit pas et se maintient à des niveaux exceptionnels. En promulguant la loi, le Président de la République confirme son mépris à la fois envers les organisations syndicales et de jeunesse et l'ensemble de la population.

En s'entêtant, l'exécutif ne prend pas conscience de la responsabilité qu'il porte en s'enfermant dans le déni. Il est le seul responsable d'une situation explosive dans l'ensemble du pays.

Durant douze journées de manifestations puissantes et de grèves interprofessionnelles, de multiples mobilisations territoriales et professionnelles, l'intersyndicale, dans une unité sans faille, a mis en mouvement des millions de travailleuses et de travailleurs, de privé.e.s d'emploi, jeunes et de retraité.e.s.

Des cortèges communs, derrière une banderole unitaire « pour nos retraites, de l'argent il y en a, aux impôts, on sait ça ! », signée par Solidaires FP54, CGT FP54, CFDT FP54, FODDFIP54 sont partis plusieurs fois de la cité administrative pour rejoindre le cortège interprofessionnel. Ils ont réuni jusqu'à 100 collègues. Au plus fort de la mobilisation, plus d'un tiers des collègues étaient en grève, jusqu'à deux jours consécutifs les 7 et 8 mars à l'appel de l'intersyndicale DDFIP locale annoncées lors d'une HMI intersyndicale à la cité réunissant plusieurs dizaines de collègues.

Ces chiffres sont très significatifs, le ras-le-bol est général dans nos services.

**Le vol de deux années de vie n'est pas acceptable !
La loi doit être abrogée ou ne pas être appliquée.**

A cet enjeu indépassable des retraites s'ajoutent des préoccupations essentielles, notamment la question du pouvoir d'achat et des salaires et celle sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

A l'inverse de la logique du recul d'âge de la retraite portée par le gouvernement, l'augmentation des salaires et des mesures ambitieuses sur l'égalité salariale femmes hommes sont des leviers essentiels pour financer les retraites. Cette augmentation est d'autant plus urgente et indispensable dans le contexte actuel d'inflation galopante.

Les agentes et agents de la Fonction publique subissent une situation extrêmement dégradée dans laquelle le quasi gel de la valeur du point depuis plus de dix ans joue un rôle majeur et néfaste. La revalorisation de 3,5% du point d'indice du 1er juillet 2022, excluant les primes et indemnités, est largement insuffisante pour compenser les pertes de pouvoir d'achat qui s'accroissent.

La journée du 1er mai a été massive et historique. Avec 2,3 millions de manifestants et manifestantes c'est un véritable raz-de-marée populaire qui a déferlé. Il s'agit de la plus importante manifestation du 1er mai depuis l'entre-deux tours de 2002 et la mobilisation de masse contre l'extrême-droite.

Le constat est implacable : le refus de cette réforme inutile et injuste reste largement majoritaire et la détermination à en obtenir l'abrogation est intacte, en témoignent notamment les mobilisations systématiques qui accompagnent les déplacements des rares soutiens à la réforme.

NON A LA RETRAITE A 64 ANS !

NON A L'ACCELERATION DE L'ALLONGEMENT DE LA DUREE DE COTISATION !

OUI AUX AUGMENTATIONS DE TRAITEMENTS ET SALAIRES !

Monsieur le président,

Nous souhaitons réagir aux propos tenus le mercredi 19 avril sur une chaîne d'information en continu par Bruno le Maire.

Lors de cette émission, il a déclaré : « *nos compatriotes en ont ras le bol de la Fraude, ils n'ont aucune envie de voir que des personnes peuvent*

bénéficiaire d'aides, les renvoyer au Maghreb ou ailleurs alors qu'ils n'y ont pas droit. Ce n'est pas fait pour ça le modèle social ».

Par cette phrase il stigmatise une partie de la population qui travaille et contribue à l'activité économique de notre pays. Alors que notre nation a besoin d'apaisement, le ministre choisit la stigmatisation des plus fragiles.

Nous condamnons fermement ces propos qui sont dangereux pour notre démocratie.

Pourquoi ne mentionne-t-il pas les plus fortunés ?

Une note inédite de l'Institut des politiques publiques, que *L'Obs* et *Le Monde* viennent de dévoiler révèle que les 370 familles les plus aisées bénéficient d'un taux d'imposition sur le revenu de 2,5 % en moyenne, et même de 0,26 % pour les 37 foyers les plus fortunés contre 47 % en moyenne pour l'ensemble de la population et 40 % pour les plus précaires selon Alternatives économiques.

La fraude la plus choquante est sans conteste la fraude fiscale.

Notre organisation syndicale a estimé la fraude fiscale annuelle entre 80 et 100 milliards d'euros par an (tout impôt et taxe confondus), estimation confortée par l'évaluation de la fraude uniquement à la TVA faite par la Cour des comptes en 2019 à 15 milliards d'euros.

Cette même institution dans un rapport de 2014 évaluait la fraude sociale entre 20 et 25 milliards d'euros. La fraude sociale est constituée pour l'essentiel de la fraude aux cotisations sociales, soit l'absence de déclaration ou la sous-évaluation des revenus du travail et le travail non déclaré par les employeurs. La fraude aux prestations sociales qu'évoque Bruno Le Maire, la CNAF l'estime à 2,3 milliards d'euros soit 3,2 % des prestations versées.

Aussi, Monsieur le président, en tant que représentants des personnels de la DGFIP dont une des missions est de lutter contre la fraude fiscale, nous sommes révoltés par la fraude et l'évasion fiscales dont, sans stigmatiser telle ou telle personne comme le fait le ministre, les grandes entreprises multinationales en font leur hobby et au sujet desquels les scandales médiatiques sont toujours aussi nombreux Pandora Papers, Panama Papers, lux leaks, clear stream, etc.

Depuis plusieurs années, notre syndicat alerte et revendique des moyens supplémentaires - humains, juridiques, techniques et matériels - pour exercer dans des conditions normales nos missions dont celle du contrôle fiscal.

Il est impératif de redonner au contrôle fiscal, contrepartie du système déclaratif, ses lettres de noblesse. La loi de 2018 dite Essoc opère un changement de philosophie du contrôle en instaurant la relation de confiance et la garantie fiscale et

constitue un véritable frein à la mission. Quant à la loi fraude de 2018, elle se révèle bien décevante et en deçà des enjeux. Nos demandes réitérées de bilan de ces dispositifs sont sans cesse rejetées.

Si nous portons une certaine fierté à exercer cette mission d'intérêt général qui contribue à retrouver un peu d'équité dans notre monde de plus en plus inégalitaire, les propos du ministre viennent contrarier cette fierté.

Enfin dans un contexte social tendu, où la colère sociale demeure, la question de la redistribution des richesses pour réduire les inégalités est au cœur du fonctionnement de notre société. Les petites phrases démagogiques telles que les siennes n'attisent que les braises d'une société fracturée et ne servent que le populisme et l'extrême-droite.

Monsieur le président,

D'autres propos, nous ont aussi interpellés récemment, il s'agit de ceux de Gabriel Attal :

« Je dis aux Français : pour déclarer vos revenus, venez dans vos centres des impôts, ou téléphonez-leur, vous trouverez toujours quelqu'un pour vous accueillir, vous orienter, vous répondre. Je leur dis : poussez la porte de vos centres des impôts, décrochez votre téléphone, faites vivre ce service public. »

Ces propos tenus le 13 avril dernier sont assez éloignés de la réalité des services.

Depuis des années, la Direction générale met tout en œuvre pour limiter le plus possible l'accueil physique. Que peut-on en déduire : méconnaissance de la vraie vie ? Propos démagogiques ? Changement de modèle ? L'interrogation mérite d'être posée.

En revanche, ce qui n'a plus à être démontré, c'est l'asphyxie de l'ensemble des services en charge des particuliers. Force est de constater que la Direction générale impose depuis plusieurs années un régime de marche forcée et de demandes tous azimuts aux agents pendant la campagne IR : accueil primaire et secondaire des usagers, déplacement dans les France Services, gestion des appels locaux, questions GMBI, renfort des centres de contact, tout en continuant à prioriser les missions IR et TH... tout ceci avec des conséquences délétères.

De plus et depuis trop longtemps, les Services des Impôts des Particuliers sont sacrifiés sur l'autel du dogmatisme budgétaire, des suppressions d'emplois et des restructurations sans fin : fermetures de services, suppressions d'emplois à répétition (-25 % d'emplois depuis 2015) et encore une nouvelle purge cette année sous prétexte de la suppression de la Taxe d'Habitation Principale et de la Contribution à l'Audiovisuel Public !

Toujours concernant Gabriel Attal, il a indiqué le 9 mai lors d'un entretien à France Inter vouloir durcir les contrôles fiscaux pour les "ultrariches" et les multinationales et alléger la pression sur les classes moyennes dans le cadre d'un plan de lutte contre la fraude fiscale. "La philosophie de mon plan, c'est de concentrer la pression sur les ultrariches, les multinationales mais d'alléger aussi la pression sur les classes moyennes, les petits patrons, les patrons de PME pour leur redonner un peu d'oxygène", a expliqué le ministre délégué aux Comptes publics, invité du Grand entretien de France Inter.

"C'est un enjeu de finances publiques et de cohésion nationale (...). Il y a une écrasante majorité de Français qui travaille, qui paie des impôts et qui est victime de ces fraudes", a-t-il ajouté promettant toutefois à terme un plan contre "toutes les fraudes, fiscales, sociales et douanières".

Sur le papier, les principales mesures annoncées comme l'augmentation de 25 % des contrôles fiscaux des plus gros patrimoines, le renforcement des sanctions pour les fraudes les plus graves, le contrôle tous les deux ans des cent plus grandes capitalisations boursières, la création d'un service de renseignement fiscal doté d'une centaine « d'agents d'élite », le recrutement de 1 500 agentes et agents supplémentaires pour le contrôle ou la mise en place d'un observatoire d'évaluation de la fraude et de l'évasion fiscales **laisseraient penser que le gouvernement s'attaque réellement à la fraude fiscale... Certains sont prêts à croire que la « guerre est déclarée aux ultra-riches » ! Pour Solidaires Finances Publiques, nous sommes bien en deçà des enjeux.**

En effet, en contrepartie de l'augmentation de 25 % des contrôles fiscaux des plus gros patrimoines (comment ? Et avec quels moyens humains, juridiques ?), le Ministre promet la régularisation à la place du contrôle fiscal, une pénalité zéro à la première erreur, et la création d'une « pénalité inversée » qui majore le remboursement au contribuable si l'administration s'est trompée, s'inscrivant ainsi totalement dans les précédentes lois de 2018 que sont la loi Essoc dites « Relation confiance » et le plan anti-fraude de G. Darmanin.

Pour Solidaires Finances Publiques, la confiance ne doit pas exclure le contrôle.

Par ailleurs, l'Intelligence Artificielle et la facturation électronique sont une fois encore présentées comme les solutions miracles en matière de contrôle fiscal et de lutte contre la fraude à la TVA. Concernant l'utilisation de l'Intelligence Artificielle, notons tout de même que les résultats sont loin d'être à la hauteur : alors que 52 % des contrôles en entreprise ont été engagés en 2022 par son biais, seulement 2 Milliards d'euros de droits et pénalités ont été mis en

recouvrement auprès des contribuables, c'est l'équivalent de 13,6 % des résultats en 2022.

Concernant l'observatoire d'évaluation de la fraude et l'évasion fiscales, Solidaires Finances Publiques y est favorable mais celui-ci doit être transparent tant en termes de mission, composition et prérogatives.

En tant qu'organisation syndicale de la DGFIP, nous devrions nous réjouir de l'annonce de 1 500 agents supplémentaires pour le contrôle fiscal. Mais rappelons tout de même que depuis 2012 ce sont plus de 21 000 emplois qui ont été supprimés à la DGFIP dont 3 000 à minima dans les services du contrôle fiscal.

Pour notre organisation syndicale, alors que nous estimons toujours la fraude et l'évasion fiscales entre 80 et 100 milliards d'euros par an, alors que les inégalités n'ont jamais été aussi grandes entre les entreprises et entre les contribuables, il y a urgence à faire de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales l'une des priorités. Pour Solidaires Finances Publiques, la justice fiscale ne sera possible qu'en menant une politique fiscale juste combinant un système progressif, une assiette de revenus plus large, la fin des niches fiscales et la fin des cadeaux fiscaux aux plus riches sans aucune contrepartie ! A priori, cela ne fait aucunement partie du plan de ce gouvernement !

Alors qu'il est prévu de conditionner le versement du RSA (607,75 €) à 15 à 20h d'activité par semaine, les compensations aux allègements de cotisations sociales qui ont fait suite au CICE, et qui sont estimées à 20 Mds par an, ne nécessitent, elles, aucune contrepartie.

Gabriel Attal annonce un plan... Solidaires Finances Publiques ne voit que quelques mesures et s'interroge sur leur concrétisation.

Monsieur le président,

Nous souhaitons également revenir sur l'opération « en avoir pour mes impôts ».

La consultation lancée par le ministère des comptes publics est spécieuse. Outre son nom qui pose question, le questionnaire repose sur des questions manifestement orientées. Par ailleurs, il évite soigneusement de demander leur avis aux citoyen.nes sur la politique fiscale.

Le site du ministère livre des données sur le coût de certains services publics (9 thèmes parmi lesquels l'éducation, la santé, le sport et la culture, la vie citoyenne, etc). On y apprend ainsi que « Le coût d'une année au collège est de 8 206 € par élève pour l'administration publique » ou encore que : « un séjour médicalisé à l'hôpital coûte à l'assurance maladie entre 5 600 et 14 000 € en fonction de la sévérité de la situation. 80 % de cette somme est

remboursée ». Ces données sont intéressantes. Il est en effet instructif de montrer que les impôts, répartis sur la société toute entière, permettent de financer des services publics auxquels chacun.e peut accéder. Sans impôt en effet, les services publics seraient privatisés. Le coût de la scolarité, des soins et plus largement de l'ensemble des services publics reposeraient sur leurs utilisateurs-ices. Il serait alors évident qu'une grande partie de la population ne pourrait financer des études à ses enfants et ne pourrait se soigner correctement.

La façon dont l'opération est nommée laisse penser que l'impôt ne serait qu'un prix (« en avoir pour mon argent ») qui suppose d'avoir un retour direct et immédiat. Avec une telle approche, des adultes sans enfant pourraient ainsi estimer qu'ils ne doivent pas contribuer pour l'éducation. Plus largement, d'autres pourraient penser qu'ils ne doivent pas payer tel ou tel service public ou mécanisme redistributif pour les autres. En réalité, l'affaire est plus complexe car, si aux différentes étapes d'une vie, on bénéficie directement de nombreux services publics et de la protection sociale, on peut aussi contribuer à la solidarité nationale, avec des effets difficilement mesurables, parfois très indirects mais bien réels qui traduisent un choix de société. L'impôt n'est pas un simple prix : c'est un coût socialisé dont la répartition traduit des choix politiques.

On relèvera enfin trois oublis majeurs très fâcheux des rubriques consacrées à l'opération et du questionnaire qui en disent long sur le sens profond de l'opération :

- Le terme de consentement à l'impôt, le pilier d'une société démocratique, n'est pas mentionné.
- Le sens et le bilan des politiques fiscales de ces dernières années ne sont évoqués à aucun moment.
- La fraude fiscale est absente.

La façon dont le questionnaire est organisé ne laisse guère de place au doute : il est orienté, il empêche les nuances et ne prévoit pas d'expression libre, à une exception près.

La première question est emblématique : « *De façon générale, en prenant en compte les différents impôts (impôts locaux, sur le revenu, TVA, etc.) diriez-vous que vous payez actuellement... ?* ». On ne peut y répondre qu'en cochant une des cases suivantes : « *trop d'impôt* », « *le juste niveau d'impôt* », « *pas assez d'impôt* » et « *sans opinion* ».

On peut d'ores et déjà parier qu'une grande partie de la population cochera la première.

Posée ainsi, la question omet l'un des principaux sujets de mécontentements : la répartition de la fiscalité. En effet, une grande partie de la population peut légitimement estimer qu'elle paie trop d'impôt en raison de politiques fiscales injustes, sans pour

autant remettre en cause le rôle fondamental de l'impôt.

Le même travers se vérifie dans la question « *Ces 5 dernières années, avez-vous le sentiment que les impôts en France... ?* » à laquelle on ne peut répondre que par « *ont beaucoup baissé* », « *ont peu baissé* », « *sont restés stables* », « *ont un peu augmenté* », « *ont beaucoup augmenté* » et « *sans opinion* ». Or, c'est une évidence, selon que l'on soit riche ou pas, l'impact des politiques fiscales a été différent selon les différentes catégories de la population. Il est donc impossible de tirer une conclusion honnête des réponses qui seront données. Et ce d'autant plus que la question suivante « *Et dans les années à venir, pensez-vous qu'il faudrait plutôt... ? Baisser les impôts ou augmenter les impôts, ou maintenir les impôts à leur niveau actuel* » conduira de nombreuses personnes qui ressentent durement les injustices fiscales à estimer qu'il faudra baisser les impôts, ce que le gouvernement traduira par un satisfecit de sa politique alors qu'il n'en sera rien.

Le questionnaire se poursuit avec une liste d'impôts qui ont été supprimés ou maintenus tels que la taxe foncière, la taxe d'habitation, l'impôt sur les sociétés, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, la contribution à l'audiovisuel public et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. L'impôt de solidarité sur la fortune n'y figure pas...

Un fâcheux oubli !

Autre exemple de question spé cieuse ; « *Aujourd'hui, environ 50% des Français payent l'impôt sur le revenu, car on ne le paye qu'à partir d'un certain niveau de revenus. Seriez-vous favorable à un impôt universel, même symbolique (quelques euros par exemple), payé par tous les Français indépendamment de leurs revenus ?* ». L'idée peut légitimement séduire un grand nombre de personnes. Mais la question se pose autrement : « *faut-il alourdir, même symboliquement, la charge fiscale des plus pauvres ?* » ou encore « *Ne faudrait-il pas réduire les impôts indirects et rééquilibrer le système fiscal afin que tout le monde paie un impôt sur le revenu sans que le pouvoir d'achat de la majorité de la population n'en souffre ?* ».

Les questions sur les dépenses publiques se situent dans la même veine. Après avoir demandé quels sont les 3 postes les plus élevés, en proposant « *le remboursement de la dette* » comme première réponse, le questionnaire demande quels sont les postes sur lesquels il faudrait dépenser plus et sur quels postes il faudrait dépenser moins, en proposant à chaque fois « *le remboursement de la dette* » comme première réponse. Le libellé a de quoi étonner : le remboursement de la dette n'est pas une dépense de l'État, seuls les intérêts en constituent une. Sur ces deux seules questions, le questionnaire

perd donc toute crédibilité. Et ce d'autant plus que le discours du gouvernement est prévisible : « les citoyen.nes veulent réduire le poids de la dette, nos réformes sont donc nécessaires... »

Le questionnaire se termine sur la seule question ouverte « *Pour finir, y a-t-il des domaines dans lesquels l'argent public est mal utilisé selon vous, ou avez-vous des exemples de projets ou de dépenses publiques qui vous choquent ?* ». Le négativisme de la question, orientée délibérément vers la baisse des dépenses publiques, appellera sans doute des commentaires eux-mêmes négatifs. On aurait tout aussi bien pu demander leur avis aux citoyen.nes autrement ; « *Face au défi des inégalités et du changement climatique, avez-vous des exemples de projets à financer ?* » ou encore, « *Que faudrait-il faire pour améliorer le consentement à l'impôt ?* ». Question de priorité et d'approche des finances publiques...

C'est au fond la question qui s'impose. Outre le caractère orienté des questions et les manques criants, on ne peut parler de politique fiscale et, plus largement, de « *prélèvements obligatoires* » sans évoquer leur répartition et sans revenir sur l'évolution des services publics ou encore de la protection sociale. La communication prévisible que le gouvernement entend faire de son opération pour justifier ses choix budgétaires et fiscaux, passés et à venir, ne peut occulter les enjeux de justice fiscale, sociale et écologique.

Le conflit sur la réforme des retraites le démontre aisément.

Monsieur le président,

L'observatoire interne 2023 de la DGFIP vient de rendre son verdict. Et la DGFIP n'a pas de quoi pavoiser.

Jérôme Fournel le reconnaît lui-même comme on peut le lire sur Ulysse :

« Les résultats sont marqués cette année par une érosion notable des indicateurs sur de nombreux thèmes abordés, tels que notamment la charge de travail, le contenu et la motivation au travail, les marges de manœuvre et l'autonomie pour réaliser son travail, de même que la perception de l'efficacité du fonctionnement du service ou de la qualité du service rendu aux usagers.

Pour la première année, nous vous interrogeons sur votre état d'esprit : il en ressort un moral partagé entre inquiétude et fatigue pour 40% d'entre vous, avec notamment une motivation et une satisfaction de travailler pour le ministère en nette diminution. De même, la nécessité d'une plus grande valorisation de votre travail et le besoin d'un renforcement du sens

donné à votre travail ressortent plus clairement encore en 2023. »

Quelques remarques de Solidaires Finances Publiques : la participation reste sous la barre des 40 % avec une sous représentation des catégories C et B, par rapport aux effectifs de notre administration. Notons également la très faible représentation des effectifs travaillant dans les SIP-SIE et CDC, pourtant les services parmi les plus impactés par les dernières restructurations.

Les chiffres sont éloquentes :

- le nombre de personnels de la DGFIP non satisfait de travailler au sein du ministère est passé à 27 % (+6%). Ils sont 15 % à être très satisfait contre 66% pour les personnels du ministère.
- seulement 26 % des personnels se déclarent optimistes sur leur avenir au sein de leur Direction
- 5 % des agents estiment que leur motivation dans leur travail augmente. Pour un agent sur deux (55%) sa motivation diminue
- 21 % des agents estiment que leur direction évolue dans le bon sens pendant que 56 % trouvent les changements trop rapides
- 69 % des agents estiment que les possibilités d'avancement et de promotion sont insatisfaisantes

Quant aux items sur les conditions de travail, la charge de travail reste trop conséquente pour 55 % des personnels et la quantité de stress sur une échelle de 1 à 10 augmente.

Le baromètre 2023, en plus d'une participation assez faible et déséquilibrée, est très loin d'être favorable à la DGFIP. Ces chiffres viennent conforter ce que nous dénonçons : la dégradation des conditions de travail, des évolutions à marche forcée et plus généralement la destruction de nos chaînes de travail. Les réformes incessantes, les nombreuses atteintes à nos missions, à nos structures affectent les agents dans leur quotidien de travail. Ce sont des signaux forts que l'administration doit prendre en considération.

Monsieur le président,

Instance après instance, nous vous alertons sur les services qui vont mal, une semaine c'est le SGC de Toul, la semaine suivante, ce sont les CFP de Briey et Longwy, puis la trésorerie Amende, ce sont ensuite le SIE et les SIP de Nancy et Vandoeuvre, et pour finir, il y a deux semaines le SDIF et le service dépenses de la direction. Ces quelques exemples sont représentatifs de la situation générale dans notre direction.

**En Meurthe-et-Moselle, au 1/05/2023, le sous-effectif est déjà de -10 A – 35 B et -16 C !
TROP C'EST TROP !**

Il est urgent que le Ministère et la Direction générale se rendent compte de la situation critique des services. Aujourd'hui, l'ensemble des structures sont en sous-effectifs, en position critique, et dans l'incapacité évidente d'être sur plusieurs fronts, et ce malgré le professionnalisme, l'engagement et l'implication professionnels de tous les agents et agentes.

Monsieur le président,

Au lieu de déformer nos futurs inspecteurs et futures inspectrices, il vaudrait mieux les former à être de véritables aidants pour leurs équipes.

A quoi faisons-nous référence ?

A l'ENFiP, Le module n°6 des cours de management pour les inspecteurs stagiaires des Finances Publiques s'intitule *"Manager et accompagner le changement"*. Apparu subrepticement dans les formations de la période COVID, comme tant d'autres régressions, ce module utilise deux concepts : la nécessité du changement et la courbe du deuil.

Le ton est donné par les citations en début et fin de module : *"tout ce qui n'évolue pas à vocation à disparaître"* Darwin

"Prendre le changement par la main à défaut d'être pris par la gorge" Winston Churchill

La conduite du changement ainsi présentée s'assoit sur trois postulats :

- le changement est inéluctable,
- le changement est forcément positif,
- la résistance au changement est irrationnelle.

Le module enfonce d'ailleurs le clou en osant : *«[les opposants] Ils sont contre le changement mais n'ont aucun projet alternatif à proposer. Ils vont donc choisir le sabotage.»* Ou comment mettre à l'index toute contestation et tout sens critique...

La courbe du deuil, déjà utilisée dans de nombreuses restructurations d'entreprises, a été révélée au grand public lors du procès France Telecom. 39 victimes (dont 31 avec suicide ou tentative de suicide) ont été recensées lors des restructurations à France Telecom, de 2006 à 2008.

Cette courbe représente l'état d'esprit supposé d'un salarié ou d'un fonctionnaire face à un changement dans l'organisation de son travail, avec une succession de phases : refus, résistance, dépression, résignation, puis enfin l'acceptation tant attendue...

Créé originellement par la psychiatre Elisabeth Kübler-Ross pour étudier les émotions ressenties par les patients en fin de vie, cette courbe a été adaptée aux formations de management par Boston Consulting Group (BCG), l'un des plus importants cabinets de consultants en management. Théorie sujette à débat dans le monde médical, elle l'est d'autant plus dans l'univers de l'entreprise et de l'administration, le ressenti des salariés et des

agent.es dans des processus de réorganisation étant comparé de façon scandaleuse à ceux des mourants, et la dépression est présentée comme une étape normale...

L'ENFiP copie donc les vieilles recettes du management du privé pour «réformer» la DGFIP, sans analyse des erreurs passées et sans sens critique.

Dans ce cursus, on passe de façon paradoxale de la *«qualité de vie au travail»* à celui de la nécessité de la colère, de la souffrance et de la dépression pour accepter le changement.

L'ENFiP justifie ses choix pédagogiques par des requêtes Google, à quand ChatGPT ?

La réponse du responsable de la formation de l'ENFiP aux interpellations de Solidaires Finances Publiques sur le sujet a été particulièrement saisissante : *«la courbe du deuil est une théorie sociologique reconnue, il suffit de faire une recherche google pour le voir».*

Concernant les recherches Google, Solidaires Finances Publiques tient à souligner que l'existence de l'Atlantide et la théorie de la terre plate sont aussi des théories confirmées sans contestation sur certains sites facilement accessibles, mais que nous attendons un niveau de sérieux et de responsabilité un peu plus soutenu pour la formation initiale de nos collègues.

Monsieur le Président,

un autre site internet a été ouvert récemment par le ministère : il s'agit d'un site de recrutement de la DGFIP

<https://rejoindrelesfinancespubliques.economie.gouv.fr/> qui présente sous une forme très particulière et très partielle (et partielle) les différents métiers au sein de l'administration fiscale !

Exit le recrutement d'agents, de contrôleurs, ou inspecteurs des Finances publiques, car aujourd'hui l'administration va recruter des « chargés de relation et de service à l'utilisateur », « des experts en législation fiscale », « des spécialistes /chargés de la fiscalité des professionnels » ou « chargés du cadastre et de la fiscalité foncière »...

Vous êtes surpris ? Non, car à la DGFIP, tout est possible !

Au lieu de partir du concours en lui-même (agent, contrôleur, inspecteur) et de détailler les différents postes que le candidat pourra **éventuellement** espérer avoir en fonction de son concours... (démarche qui pourrait sembler logique et rationnelle), le site au contraire met en avant et en exergue des « spécialités », des fonctions d'expertises, mais sans préciser à aucun moment que le candidat n'aura en définitive pas ou peu de choix dans son affectation finale. Les agents affectés dans

un département sont maintenant à la disposition du directeur.

Ainsi, il est à craindre que le collègue cadre C qui voudrait passer le concours pour avoir un poste de « chargé de communication » ou « chargé des ressources humaines » soit bien déçu à l'arrivée...

Si la Direction Générale des Finances Publiques veut garder une vraie crédibilité et ne pas vendre du rêve, il est urgent aujourd'hui que le ministère et la direction générale revoient très largement leur copie et fassent preuve d'une vraie transparence sur ce sujet crucial qui est le recrutement d'agent fonctionnaire dans notre administration.

Pour Solidaires Finances Publiques, si on veut **vraiment** rendre attractifs la DGFIP comme l'ensemble des services publics, il est primordial de mettre en œuvre plusieurs mesures urgentes :

- Tout d'abord une revalorisation massive des salaires via une augmentation conséquente de la valeur du point d'indice, et de l'indemnitaire
- Des conditions de travail digne de ce nom (mobilier, charge de travail, autonomie...)
- Une action sociale développée et proche des besoins des agents,
- Des perspectives de carrières avec des volumes de promotions dignes et non au rabais.

Pour conclure, Solidaires Finances Publiques continuera à défendre les conditions de travail de l'ensemble des agentes et agents du département en particulier en matière **de santé et de sécurité au travail**.